

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 8–11 novembre 2010

RAPPORTS D'ÉVALUATION

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour examen

F

Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.2/2010/6-D/Add.1

1^{er} octobre 2010

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ÉVALUATION DE L'OPÉRATION D'URGENCE SOUDAN 107600

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur, RMP*:	M. C. Kaye	tél.: 066513-2197
Conseiller principal pour les programmes, OD**:	M. P. Rodrigues	tél.: 066513-2361
Chef, RMPP***	M. K. Owusu-Tieku	tél.: 066513-3018
Chargée de la gestion des résultats, RMPP:	Mme M. Hassinen-Agoya	tél.: 066513-3752

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division de la gestion des résultats et de l'obligation redditionnelle

** Département des opérations

*** Sous-Division de la gestion des résultats

CONTEXTE

1. Le présent document contient la réponse du Secrétariat aux recommandations issues de l'évaluation de la distribution générale de vivres dans le cadre de l'opération d'urgence Soudan 107600.
2. Le Secrétariat accueille avec intérêt les conclusions de l'évaluation et se félicite du bilan des résultats du PAM. Le Programme continuera d'accroître son assistance aux personnes les plus vulnérables sur la base des informations sur la sécurité alimentaire. Les responsabilités de la distribution directe sont en passe d'être transférées et le renforcement des capacités des partenaires est en cours.
3. Les réponses de la direction et les mesures destinées à appliquer les recommandations sont présentées sous forme de matrice.

RÉPONSES DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE L'OPÉRATION D'URGENCE SOUDAN 107600

Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en oeuvre
1. Le bureau du PAM au Soudan devrait poursuivre la distribution générale de vivres au Darfour en 2010.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée. La distribution générale de vivres sera le principal dispositif d'assistance alimentaire du PAM au Darfour jusqu'en 2011. Le PAM continuera de tirer parti des opportunités à mesure qu'elles se présentent. La stratégie 2010-2011 pour le Darfour vise à développer les possibilités pour les communautés de participer à des activités Vivres contre travail, plutôt que de recevoir les denrées gratuitement, et de créer des avoirs communautaires.	En cours
2. Étant donné qu'il est impossible de cibler efficacement la distribution générale de vivres au sein des communautés, le bureau du PAM au Soudan devrait continuer de réduire la ration générale de telle sorte que tous les dispositifs d'aide alimentaire combinés répondent à l'ensemble des besoins de chaque communauté en matière d'assistance alimentaire extérieure.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée. Outre la réduction des rations générales, la stratégie pour le Darfour prévoit la mise en place progressive de filets de protection dans les camps, comme les bons de mouture et les programmes de santé et nutrition maternelles et infantiles ainsi que la poursuite des activités telles que la supplémentation alimentaire, en vue d'atteindre les personnes les plus vulnérables. L'objectif fixé pour le dispositif de bons de mouture est de 800 000 bénéficiaires en 2010.	Mars 2011
3. Le bureau du PAM au Soudan devrait renforcer le système de suivi de la sécurité alimentaire au Darfour pour que les responsables disposent d'informations fiables sur l'effet qu'ont les changements apportés aux rations sur différents sites.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée. Le bureau de pays étudie la possibilité d'étendre le système de suivi de la sécurité alimentaire à d'autres sites. Il est également prévu de réaliser des études thématiques sur les moyens d'existence des personnes déplacées vivant dans des camps et sur leur retour, ainsi que des études de causalité relatives à la nutrition, qui serviront de point de départ pour passer à une assistance alimentaire ciblée.	Décembre 2010
4. Le bureau du PAM au Soudan devrait progressivement cesser d'allouer des rations identiques à tous les bénéficiaires d'une même catégorie et prévenir plutôt un éventail de rations à distribuer à cette catégorie sur un site unique, en fonction des informations sur la sécurité alimentaire.	Bureau de pays	Le bureau de pays examinera cette recommandation et en débattrait avec ses partenaires afin d'établir sa faisabilité.	Décembre 2010
5. Le bureau du PAM au Soudan devrait envisager de prévoir une ration ciblée pour les personnes vulnérables.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée. Cette option, qui compléterait la distribution générale, est étudiée dans la stratégie 2010-2011 pour le Darfour.	Décembre 2010



RÉPONSES DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE L'OPÉRATION D'URGENCE SOUDAN 107600			
Recommandations	Organes responsables	Réponse de la direction et suite donnée aux recommandations	Délai de mise en oeuvre
6. Le bureau du PAM au Soudan devrait continuer de travailler avec l'Organisation internationale pour les migrations pour rationaliser les listes de distribution, et suspendre la distribution sur les sites où la communauté refuse de se soumettre à un réenregistrement.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée.	Juillet 2011
7. Le PAM devrait éviter autant que possible la distribution directe. Cela peut impliquer de devoir renforcer les capacités des partenaires coopérants pour les sites où aucun partenaire de distribution acceptable n'est disponible.	Bureau de pays	La recommandation est acceptée en principe. Le bureau de pays confie les responsabilités liées aux distributions directes à ses partenaires. L'un des objectifs de l'opération spéciale était de permettre aux ONG de se charger de la distribution générale de vivres en charge. Le PAM devra toutefois continuer d'assurer les distributions directes jusqu'à ce que ses partenaires soient suffisamment en mesure de le faire ou tant qu'il n'y aura pas d'autre option.	Février 2011
8. Le PAM doit améliorer ses modalités de négociation des coûts avec les partenaires, afin qu'elles soient plus conformes au concept de partenariat.	Siège/Division de la logistique (ODL), Division des programmes (ODX) et Division des relations multilatérales et des rapports avec les ONG	Cette recommandation porte sur des domaines couverts par ODL, ODX et la Division des relations multilatérales et des rapports avec les ONG, qui conviennent que l'accord de partenariat sur le terrain existant et les indications qu'il contient sont suffisants pour permettre aux bureaux du PAM et aux partenaires coopérants de négocier les coûts, sur la base des principes de partenariat et de partage des coûts, sachant qu'il faut distinguer les coûts liés à des échéances précises et ceux liés au volume. Les consultations qui ont eu lieu au moment de la mise en œuvre de l'accord de partenariat sur le terrain en 2005/06 ont inclus des échanges de vues avec les ONG partenaires à Rome: les questions examinées ont été traitées dans un mémorandum relatif au renforcement en janvier 2007. La consultation annuelle PAM/ONG permet aux ONG de donner des informations en retour. Lorsque les différends entre le PAM et les ONG ne peuvent pas être résolus au niveau du bureau de pays ou du bureau régional, une assistance est disponible auprès de la Division des relations multilatérales et des rapports avec les ONG.	Non applicable